

## **Sous réserve de modifications**

**Discours de Patricia Kosseim, commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario**  
**Événement du CIPVP à l'occasion de la Journée de la protection des données**  
**28 janvier 2025**

### **Le pouvoir des technologies d'amélioration de la confidentialité (TAC)**

#### **Reconnaissance territoriale**

Bonjour à tous, et merci de vous joindre à nous aujourd'hui.

Je tiens à souligner respectueusement que nous sommes réunis ici sur le territoire traditionnel de nombreuses nations, dont les Mississaugas de Credit, les Anichinabés, les Chippewas, les Haudenosaunis et les Wendats.

Nous reconnaissons également que Toronto s'appelait à l'origine Tkaronto, qui signifie « là où les arbres se dressent dans l'eau ». La ville est soumise au Traité n° 13 conclu avec les Mississaugas de Credit. Nous sommes reconnaissants de travailler et de vivre sur ce territoire, où vivent aujourd'hui de nombreux membres des Premières Nations, Métis et Inuits.

Nous offrons cette reconnaissance territoriale pour reconnaître, respecter et honorer ce territoire, les traités, les occupants d'origine, leurs ancêtres et leur lien historique avec ce territoire.

#### **Bienvenue**

Bienvenue à tous à l'occasion de la Journée de la protection des données 2025. Cette journée est observée dans le monde entier pour souligner l'importance de protéger ses renseignements personnels et sa vie privée.

Compte tenu de cet objectif, le thème de notre événement est *Le pouvoir des technologies d'amélioration de la confidentialité (TAC)*.

Je souhaite la bienvenue à nos six panélistes qui ont eu la gentillesse de bien vouloir participer à l'événement d'aujourd'hui, et aux plus de 1 700 personnes qui se joignent à nous, en personne et en ligne.

Nous vous proposons un débat stimulant sur les technologies d'amélioration de la confidentialité, les TAC, et nous verrons comment elles peuvent aider les organisations à composer avec les enjeux les plus urgents de l'heure en matière de protection de la vie privée.

J'aimerais aussi souhaiter la bienvenue à nos participants francophones! La webdiffusion d'aujourd'hui sera traduite simultanément en français.

Un enregistrement de cet événement sera également publié sur notre [chaîne YouTube](#) pour que vous puissiez le regarder plus tard.

## **L'innovation et les technologies d'amélioration de la confidentialité**

« La créativité, c'est penser à de nouvelles choses. L'innovation, c'est faire de nouvelles choses ». Ce mot de Theodore Levitt, professeur à l'École de commerce de l'Université Harvard, s'inscrit bien dans notre événement d'aujourd'hui.

En tant qu'organismes de réglementation et défenseurs de la vie privée, nous nous devons de penser autrement et de faire les choses différemment. Pour suivre le rythme de la technologie et rester pertinents, nous devons répondre à l'innovation par l'innovation.

En innovant, nous pouvons favoriser l'utilisation responsable des données de façon bénéfique pour la santé, l'économie et la société, sans porter atteinte à notre droit à la vie privée.

Nous avons besoin d'approches, de méthodes et de technologies novatrices pour protéger les renseignements numériques qui circulent dans les secteurs public et privé et le secteur de la santé.

Les technologies numériques continuent d'évoluer à un rythme effréné, alimenté par d'incroyables innovations et une concurrence féroce.

Permettez-moi de comparer cette situation au monde du ski alpin. Nous sommes après tout au Canada, au mois de janvier!

Au cours des dernières années, les skis ont beaucoup évolué sur le plan de leur composition, de leur longueur et de leur taille; ainsi, on a mis au point des fixations à haut rendement, des types spéciaux de cire et des technologies amortissantes qui absorbent les vibrations générées à haute vitesse. Mais il y a eu tellement d'innovations que ce sport est devenu carrément dangereux!

Heureusement, d'autres innovateurs assurent la sécurité des skieurs grâce à des technologies novatrices comme des casques qui absorbent efficacement les chocs, des vestes qui se gonflent en cas de chute et des collants anti-coupures qui protègent contre les lacérations.

Même les officiels des courses, qui régissent ce sport, utilisent des enneigeurs de haute technologie pour s'adapter aux conditions météorologiques changeantes, et modifient la distance entre les portes, les rayons de virage et l'inclinaison des pentes afin que les parcours restent sécuritaires.

Comme dans le monde du ski alpin, les défenseurs de la vie privée et organismes de réglementation doivent être innovants pour minimiser les risques associés aux technologies numériques en évolution rapide.

Le pouvoir des TAC réside dans le fait qu'elles permettent de minimiser le risque pour les renseignements personnels tout en permettant d'exploiter tout le potentiel que recèlent les données pour améliorer les programmes et les services.

Les technologies d'amélioration de la confidentialité, qui ont gagné en importance et en efficacité au fil des ans, deviennent des outils essentiels afin d'utiliser les données de manière avantageuse et respectueuse de la vie privée.

L'essor des TAC a déjà commencé. Un nombre croissant d'organismes de réglementation sur la scène internationale préconisent déjà l'adoption de ces technologies, qui comprennent la dépersonnalisation, les données synthétiques et la confidentialité différentielle.

Le bureau du commissaire à l'information du Royaume-Uni a mis des [lignes directrices](#) sur les TAC à la disposition de ses responsables de la protection des données. Elles décrivent les différents types de TAC et expliquent comment elles peuvent faciliter le respect de la loi.

La Commission économique des Nations Unies pour l'Europe a également publié un [document d'orientation](#) sur les données synthétiques. Il explique comment la création d'ensembles de données synthétiques permet d'accroître les possibilités d'analyse tout en assurant la confidentialité pour les particuliers et organisations.

De plus, l'Infocomm Media Development Authority de Singapour a mis sur pied un [bac à sable pour les technologies d'amélioration de la confidentialité](#). Il permet de jumeler des organisations avec des fournisseurs de TAC, accorde une aide financière pour la mise en œuvre de projets pilotes et un soutien réglementaire pour assurer la conformité.

Ce bac à sable novateur pour les TAC est mentionné dans un [rapport](#) récent de Teresa Scassa, Ph. D., et d'Elif Nur Kumru de l'Université d'Ottawa, produit en collaboration avec mon bureau. Il est intitulé [Étude sur la mise en place d'un bac à sable réglementaire pour la protection de la vie privée en Ontario](#) et il est accessible dans notre site Web.

En 2017, le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada a publié un [rapport](#) sur les outils et techniques des TAC. Il comprend un examen des types de technologies disponibles.

Mais c'est un fait que les TAC existent depuis un bon bout de temps.

Dès 1995, le CIPVP de l'Ontario a présenté le concept de technologies d'amélioration de la confidentialité dans un [rapport](#) rédigé conjointement avec l'organisme prédécesseur de l'Autorité de protection des données des Pays-Bas. Ce rapport décrit comment les TAC peuvent être intégrées dans de nouvelles technologies de l'information au moment de leur conception afin d'accroître le recours à des données anonymisées pour des opérations quotidiennes.

En 2016, le CIPVP de l'Ontario a publié son document d'orientation primé, intitulé [De-identification Guidelines for Structured Data](#) (en anglais seulement), qui porte sur la dépersonnalisation des données structurées.

Et avec le soutien du [chercheur résident](#) actuel du CIPVP, le D<sup>r</sup> Khaled El Emam, nous avons entrepris la mise à jour de ce document d'orientation à la lumière des progrès réalisés au cours des dix dernières années.

Nous consultons actuellement des spécialistes d'un large éventail de secteurs, et nous comptons publier notre document d'orientation mis à jour sur la dépersonnalisation plus tard cette année. Restez donc en contact avec nous.

## **Conclusion**

Alors, qu'il s'agisse de la dépersonnalisation, des données synthétiques, de la confidentialité différentielle ou d'autres types de TAC, il faut prendre conscience du fait qu'il n'existe pas de démarche universelle.

Chaque organisation est différente, et nous devons rendre ces technologies d'amélioration de la confidentialité accessibles et faciles à adopter dans toutes les organisations, quelle que soit leur taille, afin que tout le monde puisse en profiter.

En favorisant l'adoption généralisée des TAC, nous pouvons apporter les changements nécessaires pour tirer profit de la valeur que recèlent les données tout en préservant la vie privée, afin d'obtenir des résultats positifs et tangibles pour tout le monde.

Et surtout, il ne faut pas oublier le facteur de réussite le plus important : la confiance du public.

Pour susciter et préserver cette confiance, les organisations doivent pouvoir démontrer qu'elles ont à cœur la protection de la vie privée des particuliers.

Adopter des technologies d'amélioration de la confidentialité pour protéger les renseignements personnels ou pour éviter leur utilisation, c'est un grand pas dans la bonne direction.

Donc, le moment est venu.

Le moment de répondre à l'innovation par l'innovation.

Les données représentent une ressource précieuse, mais les technologies d'amélioration de la confidentialité montrent que l'innovation et la protection de la vie privée peuvent aller de pair. En investissant dans les TAC et en les adoptant, les organisations peuvent assurer la protection de la vie privée tout en profitant d'avantages économiques et sociaux, en suscitant la confiance et en assurant leur réussite à long terme.

Merci encore à nos panélistes, et bienvenue à tous ceux qui sont avec nous aujourd'hui.

Je passe maintenant la parole à Christopher Parsons, Ph. D., directeur des politiques technologiques du CIPVP, qui animera ce matin deux panels très intéressants et inspirants.

Merci.